

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2019

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale, animation et de la culture

Rapporteur : Philippe Laurent

I. Adaptation du tableau des effectifs liée au remplacement d'agents partis de la collectivité par de nouveaux collaborateurs (-3/+4)

La procédure de recrutement visant à remplacer des départs a abouti à la sélection d'agents relevant d'un grade différent. Afin de prendre en compte les grades de nomination des agents recrutés, les créations et suppressions suivantes doivent être effectuées comme suit en deux temps :

Au 1^{er} janvier 2020 :

Supprimer :	Créer :
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe à temps complet, 1 poste technicien principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe à temps complet - 1 poste d'attaché à temps complet, 1 poste d'adjoint administratif à temps complet

Au 1^{er} mars 2020 :

Supprimer :	Créer :
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	- 1 poste d'adjoint technique à temps complet

II. Adaptation du tableau des effectifs liée aux évolutions de la carrière des agents (-3 /+2)

Dans le cadre de la réussite à concours ou encore de l'aboutissement de la promotion interne, la nomination des agents concernés nécessite de les positionner en détachement jusqu'à leur titularisation ; une fois titularisés, leur ancien grade peut être supprimé. Par suite, les créations et suppressions suivantes doivent être effectuées comme suit au 1^{er} janvier 2020 :

Supprimer :	Créer :
- 2 postes d'assistant de conservation du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe à temps complet - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	- 1 poste de rédacteur à temps complet - 1 poste de technicien principal de 2 ^{ème} classe à temps complet

Il est à noter que les détachements impliquent de conserver temporairement l'emploi d'origine des agents titulaires, respectivement adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

III. Adaptation du tableau des effectifs liée à la régularisation de postes (-4/+3)

La gestion du tableau des effectifs requiert de passer régulièrement en revue les postes afin d'identifier ceux restés vacants au tableau des effectifs afin de les supprimer, le cas échéant, ou encore de finaliser les adaptations découlant de mobilités internes, notamment pour restituer au service que l'agent a quitté le grade adapté aux fonctions restées vacantes. Enfin, il peut subsister quelques anomalies qu'il est nécessaire de corriger (poste d'assistant de conservation du patrimoine).

Par conséquent, au **1^{er} janvier 2020**, il convient de :

Supprimer :	Créer :
<ul style="list-style-type: none">- 2 postes d'adjoint technique à temps complet- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet	<ul style="list-style-type: none">- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet- 1 poste d'adjoint technique à temps complet- 1 poste d'assistant de conservation à temps complet

Les différentes adaptations du tableau des effectifs amènent à supprimer 10 postes et à en créer 9.

Le bilan s'établit donc ainsi qu'il suit :

Effectifs autorisés en équivalent temps plein	Au 1 ^{er} novembre 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} mars 2020
Ville	428.84 (dont 6 détachés pour stage)	427.84 (dont 5 détachés)	427.84 (dont 5 détachés)
CCAS	17.69	17.69	17.69
TOTAL :	<i>446.53</i>	<i>445.53</i>	<i>445.53</i>

Il est à noter qu'au 1^{er} janvier 2020, sont maintenus au tableau des effectifs 5 postes pour des agents titulaires détachés dans un nouveau grade :

- trois postes de rédacteur,
- un poste de technicien principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter les tableaux des effectifs au 1^{er} janvier 2020 et 1^{er} mars 2020.